

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 915

18 mai 2007

SOMMAIRE

Advalue Media Holding S.à.r.l.	43881	ING LPFE Soparfi Finco S.à r.l.	43890
Alma Reinsurance S.A.	43897	INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l.	43894
Arte Media S.A.	43914	IPFR S.à.r.l.	43914
ARV Company S.à r.l.	43902	I.T.T. International Tube Trading	43920
ASTER Participations S.A.	43900	KBC Financial Indemnity Insurance	43897
ASTER Participations S.A.	43900	KS Motors S. à r.l.	43901
Boat Independence S.A.	43892	Kurt Constructions S.A.	43893
Boat Independence S.A.	43897	Leadersea Shipping Company A.G.	43897
Boat Independence S.A.	43895	Lisolux S.à r.l.	43887
Bois et Jardins Lux Sàrl	43888	Loopkin Investment S.A.	43901
Bridge SA	43883	Luminosa Initiatives Financiers S.A.	43894
CA-AD Lux Constructions S.A.	43892	Luxembourg International Consulting S.A.	43893
Close World S.A.	43882	Mallory Investment S.A.	43892
Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l. ...	43883	Marco Luxe	43912
CSC Computer Sciences S.A.	43890	Monlegeac S.A.	43887
Dualux A.G.	43891	MONO Luxembourg	43914
Ekabe International S.C.A.	43894	Nemo Investments S.A.	43892
E.S. Europe S.à.r.l.	43911	Pahia S.A.	43881
Eurogift S.A.	43887	Parties & Catering Made Easy S.à r.l.	43879
Eurogift S.A.	43889	Pats S.A.	43884
Fairway Soparfi S.A.	43874	Petrus International S.A.	43890
Finance Agricole S.A.	43915	Piazza Holding S.A.	43878
Financial Trees Holding S.A.	43880	Sea Independence II S.A.	43878
Findhorn Holding S.A.	43877	Sea Independence S.A.	43889
FL Participations S. à r.l.	43884	Société de Recherches Techniques et de Marketing	43891
Gerico S.à r.l.	43894	SOPA Luxembourg	43883
Goelo S.A.	43915	Strasrea S.A.	43900
Golden Share S.A.	43881	Tekon Industries S.A.	43879
Hotelinvestments (Luxembourg)	43882	TM.A S.A.	43880
H.P.A. S.A.	43882	Utilis International S.à r.l.	43918
I.C. Productions S.A.	43874	Utilis Luxembourg S.à r.l.	43918
IDA	43919	Vermietungsgesellschaft Objekt Strassen S.A.	43900
IMC (International Mall Company) S.A.	43887		
Info Finance S.A.	43895		
ING LPFE Germany S.à r.l.	43889		

I.C. Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 50.766.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 5 janvier 2007

4. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Mesdames Christiane Istace, directrice de sociétés, demeurant au 73, rue du Chauffeur à B-5190 Spy, de Catherine Haxhe, employée privée, demeurant au 267, rue de l'Or à B-6717 Nothomb et de Monsieur Luc Tosquin, employé privé, 267, rue de l'Or à B-6717 Nothomb; ainsi que les mandats d'Administrateur-délégué de Christiane Istace, directrice de sociétés, demeurant au 73, rue du Chauffeur à B-5190 Spy et de Monsieur Luc Tosquin, employé privé, 267, rue de l'Or à B-6717 Nothomb jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2013. De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire de la société HRT REVISION S.à.r.l. jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007042406/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Fairway Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.235.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Dunkel, courtier en assurances, né à Luxembourg, le 24 septembre 1946, demeurant à L-1371 Luxembourg, 93, Val Sainte Croix;

2) Monsieur Romain Hilger, commerçant, né à Grevenmacher, le 13 octobre 1956, demeurant à L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiereg;

3) La société anonyme ARTHUR WELTER IMMO S.A., avec siège social à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 121.192,

ici représentée par son administrateur-délégué:

- Monsieur Arthur Welter, commerçant, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FAIRWAY SOPARFI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par cent (100) actions de deux mille euros (EUR 2.000,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

En cas de cession par un actionnaire de tout ou partie de ses actions, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption au prorata de leur participation dans la société.

Pour le cas où un actionnaire n'exerce pas son droit de préemption, ce droit est de plein droit transféré aux actionnaires restants.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Paul Dunkel, préqualifié, cinquante-cinq actions,	55
2) par Monsieur Romain Hilger, préqualifié, trente actions,	30
3) par la société anonyme ARTHUR WELTER IMMO S.A., préqualifiée, quinze actions,	<u>15</u>
Total: cent actions	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille six cents euros (EUR 4.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, présents ou dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Paul Dunkel, courtier en assurances, né à Luxembourg, le 24 septembre 1946, demeurant à L-1371 Luxembourg, 93, Val Sainte Croix;
 - b) Monsieur Romain Hilger, commerçant, né à Grevenmacher, le 13 octobre 1956, demeurant à L-6830 Berbourg, 20, Kelterberg;
 - c) Monsieur Jean Claude Quaring, directeur financier, né à Luxembourg, le 8 septembre 1957, demeurant à L-8366 Hagen, 13, Cité Pierre Braun.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - la société anonyme FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro B 61.096.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2012.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: P. Dunkel, R. Hilger, A. Welter, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007. Relation: LAC/2007/2019. — Reçu 2.000,- euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007042321/222/166.

(070039445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Findhorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.807.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 janvier 2007

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 39, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.
2. L'assemblée accepte la démission de:
 - a. La société CORPORATE ACCOUNTING MANAGEMENT SERVICES S.C. de ses fonctions de Commissaire aux Comptes
 - b. La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES SARL de ses fonctions de Commissaire aux Comptes.
3. L'assemblée décide de nommer en remplacement avec effet immédiat la société:
 - JAWER CONSULTING SA, ayant son siège social au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.
4. L'assemblée accepte la démission de:
 - a. La société SERMIASS Ltd de ses fonctions d'administrateur de la société
 - b. Monsieur Claude Santaliestra de sa fonction d'administrateur de la société
 - c. La société NETWORK ACCESS LLC de ses fonctions d'administrateur de la société
 - d. Monsieur Graisse Samuel de ses fonctions d'administrateur de la société
 - e. Monsieur Pels Roeland P. de ses fonctions d'administrateur de la société
 - f. Madame Compere Anne de ses fonctions d'administrateur de la société

5. L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants en remplacement des administrateurs démissionnaires

- a. Monsieur Tom Donovan, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande
- b. Madame Roisin Donovan, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande
- c. Monsieur David Keogh, demeurant Annamoe Road Dublin 16 Irlande

Les mandats ainsi attribués courront jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042412/4181/37.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Piazza Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 33.051.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 1^{er} février 2007 que:

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme PIAZZA HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042414/1161/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Sea Independence II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.136.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mars 2007 que:

- Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André Harpes, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12.

- Le mandat de commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007042497/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Tekon Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 novembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de voix, de transférer le siège social de la société du 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

J. Stoffel / G. D. Marcucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042423/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Parties & Catering Made Easy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 119, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 98.357.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1.- Monsieur Alain Thomas, restaurateur, demeurant au 115, cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange;

2.- Madame Alexandra Thomas-Carriere, employée privée, demeurant au 115, cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange, ici représentée par Monsieur Alain Thomas, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Schifflange, le 24 janvier 2007,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société PARTIES & CATERING MADE EASY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98357, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 14 février 2004.

Ceci exposé, les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri à L-3855 Schifflange, 119, cité Emile Mayrisch.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Schifflange.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Thomas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2007, vol. 911, fol. 2, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007042748/239/35.

(070040225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Financial Trees Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.756.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 31 janvier 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli et décide de nommer:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9, rue Goethe L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Le Conseil d'administration

S. De Meo / J.-P. Fiorucci

Référence de publication: 2007042424/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

T.M.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 mars 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur York Creupelandt, demeurant au 1, avenue Rei Umberto d'Italia, 2750 Cascais, Portugal.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042494/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Golden Share S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 111.920.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

G. L. Ghini / S. Desiderio / D. Murari

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042432/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 90.211.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042437/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Advalue Media Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.258.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour ADVALUE MEDIA HOLDING Sàrl
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007042500/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01443. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Close World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 106.011.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042439/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

H.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 mars 2007.

Le Conseil d'administration

P. Gaeta / S. Desiderio / D. Murari

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042440/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Hotelinvestments (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour HOTELINVESTMENTS (LUXEMBOURG) Sàrl
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007042502/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01463. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.119.

—
Extrait des résolutions des Associés du 13 mars 2007

Les associés de CRESCO CAPITAL SAARPFALZ CENTER S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Bob Faber et de M. Alain Heinz, en tant que gérants de la société, et ce avec effet au 13 mars 2007 minuit;
- de nommer M. Hille-Paul Schut, M. Alan Botfield, et M. Michel van Krimpen avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérants de la société avec effet au 13 mars 2007 minuit;
- de transférer le siège de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg avec effet au 13 mars 2007 minuit.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

M. van Krimpen.

Référence de publication: 2007042449/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Bridge SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.409.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042451/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03401. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

SOPA Luxembourg, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.757.

—
Ref.- Mandat Fiduciaire nr. 101994

En référence au mandat sus-mentionné, nous vous transférons par la présente à titre fiduciaire 30 parts sociales de nominal EUR 100,- chacune de la société SOPA LUXEMBOURG, société en commandite simple, domiciliée 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, parts sociales nominatives que nous détenons actuellement pour 10 parts égales pour chacun.

Pour le perfectionnement du transfert à titre fiduciaire de ces parts sociales, nous vous autorisons à remplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'inscription en votre nom et pour notre compte des parts.

Castellano Rosamaria / Rasero Giuseppe Bartolomeo / Rasero Dino Lorenzo.

En référence à l'article 6 des statuts de SOPA LUXEMBOURG, société en commandite simple - SO.P.A. SOCIETÀ DI PARTECIPAZIONE AZIONARIE S.r.l. - autorise le transfert des 30 parts de propriétés des associés commanditaires en faveur de CORDUSIO FIDUCIARIA.

Milan, le 8 février 2007.

SO. P.A. SOCIETÀ DI PARTECIPAZIONI AZIONARIE S.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007042480/5770/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pats S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.724.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042452/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03398. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

FL Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.204.

—
L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FL PARTICIPATIONS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.204, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro du 15 juillet 1998. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 527 du 19 mai 2004.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Joël Marechal, employée privée.

Monsieur le Président nomme comme secrétaire Nicole Henoumont, employée privée.

L'assemblée élit scrutateur Christine Astgen, employée privée. Les membres du bureau ont tous leur adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

- 1) Adaptation du capital social.
- 2) Transformation de la S.A. en S.à.r.l. sur base de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 3) Attribution des parts sociales de la S. à r.l. aux actionnaires de la S.A.
- 4) Adaptation des nouveaux statuts.
- 5) Nomination d'un collègue de gérance.
- 6) Fixation du siège social de la société.

Les différents points à l'ordre du jour sont ensuite soumis au vote et l'assemblée a pris, par des votes séparés et chaque fois à l'unanimité, les résolutions qui suivent.

Première résolution

L'assemblée constate que les plus récents comptes sociaux de la Société font état de l'existence d'un capital social qui permet à la Société de le maintenir comme tel à sa transformation de S.A. en S. à r.l., étant entendu que ce capital est divisé dorénavant en un même nombre de parts sociales qui sont attribuées dans les mêmes proportions aux associés.

Deuxième résolution

L'assemblée considère la nécessité de la transformation de la Société en S. à r.l., restant toujours soumise au droit luxembourgeois, en vertu des dispositions de l'article 3 alinéas 5 et 6 de la loi du 10 août 1915 et prend sa

Sans constituer une personnalité juridique nouvelle, il est décidé de transformer la S.A. existante en une S. à r.l.

Le transfert se fait avec tous les actifs et tous les passifs de la S.A., tout compris et rien excepté de façon que la société continue ses activités comme par le passé, ayant uniquement changé de type de société et s'étant dotée de nouveaux statuts conformes aux lois qui régissent les S. à r.l.

Il est encore constaté par l'assemblée qu'il n'existe aucune disposition dans le contrat constitutif de la Société sous le type de S.A. qui interdise la transformation envisagée.

Le notaire instrumentant constate la véracité de ce qui est exposé à l'alinéa qui précède.

Troisième résolution

Il est constaté que la S.A. à transformer en S. à r.l. comporte un capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) actuellement divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Ce capital a été entièrement souscrit et libéré à sa constitution respectivement lors des augmentations qui sont intervenues par après, ce qui a été chaque fois dûment constaté et certifié exact par les notaires qui étaient instrumentant à ces occasions.

Le capital social est adapté à la loi qui régit les S. à r.l. et est maintenu à la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) actuellement divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont émises au nom de leur propriétaire et sont inscrites dans le registre des parts sociales tenu au siège de la Société.

Les parts sociales ainsi créées par conversion d'actions restent attribuées aux actionnaires dans les mêmes proportions qu'elles ne le furent, à savoir:

	Parts sociales
1) Monsieur Jérôme Lesaffre	10.000
2) Monsieur Alain Floch	10.000
Total:	<u>20.000</u>

Quatrième résolution

En exécution des décisions qui viennent d'être prises l'assemblée décide de doter la Société des nouveaux statuts qui sont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les propriétaires des parts représentatives du capital social et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts dans la suite, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée FL PARTICIPATIONS S. à r.l.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du collège de gérance en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du collège de gérance, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés.

La Société peut, par décision du collège de gérance, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèce, la gestion ou la mise en valeur d'un portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y attachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 6. Les parts sont nominatives et sont cessibles conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. La Société est administrée par un collège de gérance composé d'un membre ou plus.

Art. 8. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée des associés. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le collège de gérance peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle du gérant unique soit par la signature collective de deux gérants.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son collège de gérance.

Le collège de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le collège de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle est convoquée par le président et se réunit de plein droit avant le trente juin au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le collège de gérance est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi comme en matière de sociétés anonymes.

Art. 13. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Cinquième résolution

Le collège de gérance est composé d'un gérant à savoir:

- Monsieur Jérôme Lesaffre, avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 17, rue Philippe II.

Le gérant est élu pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Sixième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 12.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Marechal, N. Hénoumont, C. Astgen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2007, REM 2007/35. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007042756/5770/149.

(070040156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Lisolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042454/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03395. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

IMC (International Mall Company) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.519.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042459/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02667. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Monlegeac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.464.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042460/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02676. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Eurogift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.586.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042472/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03837. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Bois et Jardins Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 125.300.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Joël Kehrer, gérant de société, né à Nancy, Meurthe-et-Moselle (France), le 29 juillet 1959, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 46, place du Chaussy.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BOIS ET JARDINS LUX SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dippach.

Art. 3. La société a pour objet la vente et la réparation du matériel de jardinage et de loisir ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité des associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Joël Kehrer, gérant de société, né à Nancy, Meurthe-et-Moselle (France), le 29 juillet 1959, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 46, place du Chaussy.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Joël Kehrer, gérant de société, né à Nancy, Meurthe-et-Moselle (France), le 29 juillet 1959, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 46, place du Chaussy.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Kehrer, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2007, Relation: EAC/2007/2178. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 mars 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007042712/223/59.

(070040406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

ING LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.280.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.632.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042466/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02962. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Eurogift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.586.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042474/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03835. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Sea Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.846.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mars 2007 que:

- Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André Harpes, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12.

- Le mandat de commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042498/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

ING LPFE Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.750.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.670.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042481/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02969. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Petrus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 octobre 2006

- Monsieur Pierre Lamarche, Administrateur de sociétés, domicilié au 62, Hondzochtstraat, B-1674 Pepingen est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Reiland, démissionnaire, avec effet au 20 octobre 2006. il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Certifié sincère et conforme

PETRUS INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042482/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

CSC Computer Sciences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 22.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2007:

- Monsieur Marc Heeren, directeur général adjoint, demeurant 6, Sint-Michielsstraat, B-3020 Herent, administrateur-délégué

- Monsieur Philippe Jaeken, directeur général adjoint, demeurant 113, avenue Vandromme, B-1160 Auderghem
- Monsieur Guy Martin Hains, administrateur de sociétés, demeurant The Hall, Dippenhall, GB-GU105EB Farnham, Surrey

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007042485/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Dualux A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.316.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 décembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042484/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Soremartec, Société de Recherches Techniques et de Marketing, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 20.161.

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme de droit belge tenue le 25 janvier 2007 a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé au Conseil d'Administration:
- Monsieur Walter Bruno, administrateur de sociétés, demeurant via P. Sacchi 42, Torino (Italie)
- Monsieur Bernard Jean Robert Dezaly a démissionné de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour avis
Signatures

Référence de publication: 2007042489/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Boat Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 75.108.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042507/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04503. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

CA-AD Lux Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 34.087.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007042490/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01326. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Mallory Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 80.407.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 mars 2007

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli est nommé à la fonction de président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007042495/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Nemo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 janvier 2007

Les démissions de Monsieur Angelo De Bernardi, de Monsieur Vincenzo Arno' et de Monsieur Federico Innocenti de leurs postes d'administrateurs sont acceptées.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Alexis De Bernardi, né le 13 février 1975 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
NEMO INVESTMENTS S.A.
R. Reggiori / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042624/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 40.312.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007042496/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01439. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Kurt Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 décembre 2006

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Robert Frank demeurant 1, rue du Luxembourg à Hassel (L-5760), de Madame Huguette Kurt demeurant 25a, rue de Steinsel à Kopstal (L-8191) et de Monsieur Claude Johann demeurant 11, route d'Echternach à Steinheim (L-6585), arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Robert Frank, demeurant 1, rue du Luxembourg à Hassel (L-5760), arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Robert Frank pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale constate que le mandat de la W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à r.l, commissaire aux comptes, sise 54, boulevard Napoléon 1^{er} à Luxembourg (L-2210), arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes susmentionné pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

Bridel, le 7 décembre 2006.

R. Frank / H. Kurt / C. Johann
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007042501/597/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.686.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46461 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007042517/211/11.

(070039591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Gerico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 104.750.

Il résulte d'une lettre recommandée de la société W.M.A. S.à.r.l. adressée au gérant de la société GERICO S.à.r.l., en date du 6 mars 2007, que W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à.r.l. résilie, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu en date du 9 décembre 2004, entre W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à.r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg et GERICO S.à.r.l. domiciliée au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

Pour W.M.A, WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à.r.l.
N. Meisch
Gérant

Référence de publication: 2007042503/597/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Ekabe International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.724.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EKABE S.A.
Le Gérant
Représentée par E. Besnier

Référence de publication: 2007042505/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04001. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Luminosa Initiatives Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.891.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Jean Lambert.
- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007042616/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Boat Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.108.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042508/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04508. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Info Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.764.

L'an deux mille sept, le deux mars,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFO FINANCE S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 200 du 25 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 90.764.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan Beggiano, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la diffusion et la publication journalistique d'informations dans les domaines de l'économie, de la finance et de l'épargne, sur des supports papiers ou des supports numériques ou électroniques.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également détenir des immeubles, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2. Démission de deux administrateurs.

3. Démission de l'administrateur-délégué.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

5. Autorisation au conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la diffusion et la publication journalistique d'informations dans les domaines de l'économie, de la finance et de l'épargne, sur des supports papiers ou des supports numériques ou électroniques.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également détenir des immeubles, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, et

- Madame Charlotte Lottin, employée privée, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Sinner, de leurs fonctions d'administrateurs de la société, et de leur donner décharge pleine et entière.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Gilles Malhomme, prénommé, de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société, et de lui donner décharge pleine et entière.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) EXCELIANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy,

b) Monsieur Jean-Marc Assa, employé privé, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 21, rue du Faubourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué, la société anonyme EXCELIANCE S.A., prénommée, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jonathan Beggiano, comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Prat, B. Bartolovic, J. Beggiano, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007. LAC/2007/1301. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007042753/227/96.

(070040288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Boat Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.108.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042511/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04512. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Leadersea Shipping Company A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.859.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042513/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04491. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

KBC FII, KBC Financial Indemnity Insurance, Société Anonyme,

(anc. Alma Reinsurance S.A.).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.878.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALMA REINSURANCE S.A. établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 du 18 septembre 2000,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1184 du 10 novembre 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.878,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Haible, actuaire, résidant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

Le président nomme comme secrétaire Madame Fatima Boudabza, comptable, résidant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Coquille, assistante au département juridique, demeurant à Hamm.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Acceptation de la démission des administrateurs.
- 2.- Transfert du siège social vers L-1616 Luxembourg au 5, place de la Gare.
- 3.- Modification de l'objet social de société et en conséquence modification de l'article 3 des statuts.
- 4.- Modification du nom de la société en KBC FINANCIAL INDEMNITY INSURANCE en abrégé KBC FII et en conséquence modification de l'article 1^{er} des statuts.
- 5.- Augmentation du capital social à concurrence de trois millions cinq cent cinquante mille Euros (3.550.000,- EUR) pour le porter de son capital actuel de un million quatre cent cinquante mille Euros (1.450.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille cent soixante Euros (1.160,- EUR) chacune, à un montant de cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quatre mille Euros (4.000,- EUR) chacune par augmentation de la valeur nominale de deux mille huit cent quarante Euros (2.840,- EUR) pour la porter de sa valeur actuelle de mille cent soixante Euros (1.160,- EUR) chacune, à un montant de quatre mille Euros (4.000,- EUR) chacune, moyennant apport en espèces.
- 6.- Libération du capital social.
- 7.- Modification de l'article 5 des statuts.
- 8.- Nomination des administrateurs.
- 9.- Autoriser le Conseil d'Administration à élire un délégué à la gestion journalière.
- 10.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts
- 11- Avancement de l'assemblée générale annuelle au troisième Jeudi du mois de mars à 11.00 heures.
- 12.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 20 des statuts.
- 13.- Nomination du Réviseur d'entreprises externe pour une durée d'un an.
- 14.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des membres du Conseil d'Administration, savoir Monsieur Lambert Schroeder, Ludo Daenekindt de la société anonyme de droit belge ALMAFIN S.A. et du délégué de la gestion journalière; le dirigeant agréé la société anonyme AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) en abrégée ACSG (EUROPE) S.A., et leur donne pleine et entière décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social vers L-1616 Luxembourg au 5, place de la Gare.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art.3.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations d'assurances directes et de réassurance dans toutes les branches autres que la branche vie ainsi que la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social, à l'exclusion de toute activité commerciale autre.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le nom KBC FINANCIAL INDEMNITY INSURANCE en abrégé KBC FII et en conséquence modification de l'article 1^{er} qui des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de KBC FINANCIAL INDEMNITY INSURANCE en abrégé KBC FII.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cinq cent cinquante mille Euros (3.550.000,- EUR) pour le porter de son capital actuel de un million quatre cent cinquante mille Euros (1.450.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille cent soixante Euros (1.160,- EUR) chacune, à un montant de cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quatre mille Euros (4.000,- EUR) chacune par augmentation de la valeur nominale de deux mille huit cent quarante Euros (2.840,- EUR) pour la porter de sa valeur actuelle de mille cent soixante Euros (1.160,- EUR) chacune, à un montant de quatre mille Euros (4.000,- EUR) chacune, moyennant apport en espèces.

Libération de l'augmentation de capital

La libération a eu lieu moyennant apport en espèces d'un montant total de trois millions cinq cent cinquante mille Euros (3.550.000,- EUR) tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital qui précède;

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quatre mille Euros (4.000,- EUR) chacune. »

Septième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme administrateurs suivants:

Monsieur Guido Segers, administrateur de sociétés, né à Maaseik le 10 juin 1950, demeurant à B-3110 Rotselaar, Torenstraat, 114.

Monsieur Peter Hannes, administrateur de sociétés, né à Wilrijk le 27 janvier 1961, demeurant à B-1770 Liedekerke, Pamelsestraat, et

Monsieur Ivo Bauwens, administrateur de sociétés, né à Sint-Truiden le 22 avril 1961, demeurant à L-8357 Goebange, Domaine de Beauregard.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. (1^{er} alinéa).** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toutes autres sociétés ou firmes liées notamment soit directement ou indirectement à KBC FII ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société seront intéressés ou seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé de cette autre société ou firme. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps les fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.»

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'avancer l'assemblée annuelle ordinaire au troisième Jeudi du mois de mars à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.

En conséquence l'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 20 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, chaque troisième jeudi du mois de mars à 11.00 heures.»

Onzième résolution

L'Assemblée Générale nomme en tant que Réviseur d'entreprise externe pour une durée d'un an la société anonyme ERNST & YOUNG S.A. avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall (R.C.S.L. N ° B 47.771).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 38.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Haible, F. Boudabza, V. Coquille, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, vol. 156S, fol. 86, case 10. — Reçu 35.500,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007042761/206/138.

(070040431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

ASTER Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 63.214.

Le bilan au 31 décembre 2005, portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007042515/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Strasrea S.A., Société Anonyme,

(anc. Vermietungsgesellschaft Objekt Strassen S.A.).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.758.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46316 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007042519/211/12.

(070039595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

ASTER Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 63.214.

Le bilan au 31 décembre 2004, portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007042520/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Loopkin Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 102.718.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042913/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04480. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

KS Motors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 125.286.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ahmed Larabi, préparateur automobile, né à Hayange (France), le 10 novembre 1975, demeurant à F-57180 Terville (France), 14, rue d'Anjou;

2.- Monsieur Djillali Maamri, négociant automobile, né à Hayange (France), le 26 juillet 1983, demeurant à F-57440 Angevillers, 15, Impasse des Promeneurs.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
KS MOTORS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'importation, l'exploitation, la location, l'achat et la vente de véhicules automobiles, d'engins de travaux publics ainsi que de tous les articles des branches.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Ahmed Larabi, prénommé: cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Djillali Maamri: cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Djillali Maamri, négociant automobile, né à Hayange (France), le 26 juillet 1983, demeurant à F-57440 Angevillers, 15, Impasse des Promeneurs.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer, Dans le Domaine du Brill - Centre Blériot.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Larabi, D. Maamri, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2007. Relation: EAC/2007/2340.—Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, 19 mars 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007042799/219/76.

(070040311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

ARV Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.343.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AGGREGATE COMPANY S.à r.l., with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220, registered under number B 93373,

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of ARV COMPANY S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at nine thousand British Pounds (£ 9,000.-), represented by ninety (90) shares with a par value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on September 25th and ends on September 24th of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 24th, 2007.

Subscription - Payment

All the ninety (90) shares with a par value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each, have been subscribed by AGGREGATE COMPANY S. à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of nine thousand British Pounds (£ 9,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand eight hundred Euros.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at 5.
2. Appoint the following as:

Category A managers:

- Mr Cyril Lamorlette, born in France on 1st of September, 1974, residing professionally in 65, rue des Romains L-8041 Strassen, (Luxembourg)
- Mr Pierre François Wéry, born in Belgium on 30 of October, 1965, residing professionally in 65, rue des Romains L-8041 Strassen, (Luxembourg)
- Mr Giovanni Vittore, born in Turi, Italy, the 29th of May 1955 and residing in L-2443 Senningerberg, 19, rue des Romains (Luxembourg),

Category B managers:

- Mr Andrew Gardner, born in United Kingdom on 28th of March, 1972, residing professionally at 96, Mercer Crescent, BB4-4DX Helmshore (UK),
- Mr James Peter Banfi, born in United Kingdom on 25th of February 1953, residing at Crowton Cottage, Ainsworth Lane, Crowton, Cheshire, CW8 2RS

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AGGREGATE COMPANY S.à.r.l. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au numéro B 93373.

Représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination ARV COMPANY S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à neuf mille Livres Sterling (£ 9.000,-) représenté par quatre-vingt dix (90) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion

journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre re-

commandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 25 septembre et se termine le 24 septembre de l'année suivante.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 24 septembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les quatre-vingt dix (90) parts sociales ont été souscrites par AGGREGATE COMPANY S.à.r.l, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de neuf mille Livres Sterling (£ 9.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à 5.
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

Gérants de catégorie A:

- M. Cyril Lamorlette, né en France le 1^{er} septembre, 1974, et réside professionnellement au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, (Luxembourg)
- M. Pierre François Wvéry, né en Belgique le 30 septembre, 1965, et réside professionnellement au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, (Luxembourg)
- M. Giovanni Vittore, né à Turi, Italie, le 29 mai 1955, et réside au 19, rue des Romains, L-2443 Senningerberg, (Luxembourg)

Gérants de catégorie B:

- M. Andrew Gardner, né en Grande-Bretagne le 28 mars, 1972 et réside professionnellement au 96, Mercer Crescent, BB4-4DX Helmshore (Grande-Bretagne)
- M. James Peter Banfi, né en Grande-Bretagne le 25 février 1953, et réside professionnellement à Crowton Cottage, Ainsworth Lane, Crowtown, Cheshire, CW8 2RS

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 32CS, fol. 9, case 9. — Reçu 133,74 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007043068/211/492.

(070040891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

E.S. Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 7.195.

L'an deux mille sept, le 28 février 2007.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Joseph Braun, retraité, demeurant à Altwies,
- Madame Liliane Ipavec, commerçante, demeurant à Altwies,
- Monsieur Tibor Gadjos, ingénieur chimique, demeurant à Mondorf-les-Bains,

associés de E.S. EUROPE SARL, avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 7.195, constituée suivant acte sous seing privé en date du 3 janvier 1966, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 du 1^{er} mars 1966, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains, en date du 29 avril 2002, publié au dit Mémorial, numéro 1152 du 31 juillet 2002.

D'abord

Ils constatent la cession de deux cents (200) parts sociales de la société de Monsieur Tibor Gadjos, susdit, à Monsieur Joseph Braun, susdit, pour le prix de cinq mille (5.000,-) euros. Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Liliane Ipavec et Tibor Gadjos, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Joseph Braun, Liliane Ipavec et Tibor Gadjos, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

« **Art. 6. 2^{ème} alinéa.** Les parts se répartissent comme suit:

- Joseph Braun, cinq cents parts sociales	500
- Liliane Ipavec, deux mille parts sociales	2.000
- Tibor Gadjos, deux mille cinq cents parts sociales	2.500
Total: Cinq mille parts sociales	5.000

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: J. Braun, L. Ipavec, T. Gadjos, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 8 mars 2007. Relation: REM/2007/493. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007042304/218/46.

(070039903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Marco Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 125.273.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Olivier Marconato, directeur export, né le 14 février 1967 à Algrange (France), demeurant à F-57070 Vantoux, 8, rue des Dix Jours.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MARCO LUXE

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la prestation de service et le conseil à l'export (recherche de clients, de distributeurs, d'agents, mise en place de réseaux, études de marchés...) en incluant tout commerce s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'il soit connexe et accessoire et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi. Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord. Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Olivier Marconato.

La preuve de la libération intégrale a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés restants. En cas de refus les associés restants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. La gérance peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux bilans et comptes de profits et pertes de la société et aux décisions des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Mesure transitoire

La première année sociale commencera immédiatement et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée Générale

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Olivier Marconato, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- L'adresse du siège est fixée à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Marconato, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, Relation: LAC/2007/639. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg-Eich, 1^{er} mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007042797/206/80.

(070040004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

IPFR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.158.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,

2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

1. Madame Samia Rabia,
2. Monsieur François Brouxel,
3. Monsieur Stephen Lawrence,
4. Monsieur Michel Chidiac,
5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042671/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

MONO Luxembourg, Société Anonyme,

(anc. Arte Media S.A.).

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 95.538.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, 5 mars 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007042676/206/14.

(070039645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Finance Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.763.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042656/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Goelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.291.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le six mars.

Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur le Prince Thierry de Merode, Administrateur, résidant à B-1040 Bruxelles, 75, boulevard Louis Schmit,
- 2.- Monsieur le Prince Simon de Merode, Administrateur, résidant à B-1040 Bruxelles, 75, boulevard Louis Schmit,
- 3.- Monsieur le Prince Edouard de Merode, Administrateur, résidant à B-1040 Bruxelles, 75, boulevard Louis Schmit,

Tous les trois ici représentés par Monsieur François Georges, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants représentés comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de GOELO S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La Société a pour objet l'organisation et la gestion d'activités de loisirs, de sports et de voyages sur mesure; en particulier l'exploitation forestière, l'organisation et la gestion de chasses, la location de châteaux, d'avions, de bateaux, et de voitures.

Elle assurera la gestion de contacts d'affaires et la mise en relation de clients, de banques et d'assurances, comprenant tout travail d'intermédiaire. Elle assurera l'organisation de tous services d'affaires, et de family office comprenant la recherche de logements, d'écoles pour enfants, ainsi que toutes les démarches administratives y afférentes.

Elle aura également pour objet l'achat et la gestion d'œuvres d'art.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par six mille trois cents (6.300) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

	Actions
1.- Monsieur le Prince Thierry de Merode, Administrateur, résidant à F-08430 Guignicourt sur Vence, Château de Guignicourt, deux mille cent	2.100

2.- Monsieur le Prince Simon de Merode, Administrateur, résidant à F-08430 Guignicourt sur Vence, Château de Guignicourt, deux mille cent	2.100
3.- Monsieur le Prince Edouard de Merode, Administrateur, résidant à F-08430 Guignicourt sur Vence, Château de Guignicourt, deux mille cent	2.100
Total: six mille trois cents	6.300

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à quatre (4) dont un (1) Administrateur-Délégué, et celui des Commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs:

- Monsieur le Prince Thierry de Merode, Administrateur, né le 24 avril 1979 à Bruxelles, résidant à B-1040 Bruxelles, 75, boulevard Louis Schmit.

- Monsieur le Prince Simon de Merode, Administrateur, né le 15 septembre 1981 à Charleville-Mézières, résidant à B-1040 Bruxelles, 75, boulevard Louis Schmit.

- Monsieur le Prince Edouard de Merode, Administrateur, né le 28 mars 1985 à Charleville-Mézières, résidant à B-1040 Bruxelles, 75, boulevard Louis Schmit.

- Monsieur le Prince Lionel de Merode, Administrateur, né le 1er octobre 1951 à Bruxelles, résidant à F-08430 Guignicourt sur Vence, Château de Guignicourt.

3. Est appelé aux fonctions d'Administrateur-Délégué:

- Monsieur le Prince Lionel de Merode, Administrateur, né le 1^{er} octobre 1951 à Bruxelles, résidant à F-08430 Guignicourt sur Vence, Château de Guignicourt.

4. Est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes:

La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 22.668.

5. Les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Georges, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, Relation: LAC/2007/1065. — Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007042708/202/194.

(070040324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Utilis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Utilis Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007042685/239/13.

(070040186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

IDA, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.036.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le premier mars

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme holding IDS HOLDING S.A., dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Anja Holtz, soussigné, le 16 septembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro

inscrite au Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B 111.033

Ici représentée par son administrateur-délégué, la société à responsabilité limitée SEREN S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B110.588, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 janvier 2006, numéro 29 elle-même représentée par son gérant unique, Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz

Lesquels comparantes, tels que représentées, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que la comparante est seule actionnaire de la société anonyme IDA S.A., avec siège social L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro du

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 111.036

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en cent (100) actions sans valeur nominale.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que la comparante représente l'intégralité du capital social suite à un rassemblement des actions, décident de prononcer la dissolution anticipée de la société IDA S.A. avec effet ce jour.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société IDA S.A.

Qu'elle déclare encore:

- qu'elle est investie de tout actif, passif et engagement,
- qu'elle prend à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant 5 ans au siège de la société IDS HOLDING.

Que tout courrier ou notification des tiers peuvent être adressés au siège de la société IDS HOLDING S.A.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimés à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 mars 2007, WIL 2007/135. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 mars 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007042731/2724/51.

(070040441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

I.T.T. International Tube Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.183.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société INTERNATIONAL TUBE FINANCING S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.182,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 2 janvier 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.183, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 décembre 1996, acte publié le 28 février 1997 au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 97; les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 14 juillet 2000, acte publié le 18 janvier 2001 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 32.

2. Le capital social de la société s'élève à € 180.075,- (cent quatre-vingt mille soixante-quinze Euro) représenté par 1.029 (mille vingt-neuf) actions de valeur nominale de € 175,- (cent soixante-quinze Euro) chacune, intégralement libérées.

3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A.;

4. L'Actionnaire unique approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 29 décembre 2006;

5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;

6. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet au 29 décembre 2006;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A., le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 73, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007042734/211/50.

(070040327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.
